



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA – Cohésion territoriale et appui aux communes – Médiathèque l'Alpha

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024 - D - 043

### MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION DU FESTIVAL « LES PETITES OREILLES EN GOGUETTES »

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Dans le cadre de la diffusion des courts d'Animation organisée pour le Festival « Les Petites oreilles en Goguette 2024 », est approuvé le contrat de cession du droit de représentation passé entre l'Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA), située 1 rue de la Charente à Angoulême et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

**Article 2** – Le contrat prévoit la diffusion d'une série de 10 courts-métrages d'animations aux dates, horaires et lieux suivants :

- Mercredi 6 mars 2024 à 16h30 dans l'auditorium de l'Alpha
- Mercredi 17 avril 2024 à 16h30 à la médiathèque de Saint-Yrieix-Sur-Charente
- Mercredi 15 mai à 16h30 à la médiathèque de La Couronne.

**Article 3** – La cession des droits de représentation est consentie à titre gracieux.

**Article 4** - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le – 1 MARS 2024

Reçu en Préfecture

Le : – 1 MARS 2024  
Affiché ou notifié

Le : – 1 MARS 2024

Pour le Président,  
Le Vice-Président,

Gérard DESAPHY